



Ivry-sur-Seine, le 21 avril 2020

MC/AL/20095

Madame Roxana MARACINEANU
Ministre
Ministère des Sports
95 avenue de France
75650 PARIS CEDEX 13
sec.ministre.sports@sports.gouv.fr

Madame la Ministre,

La crise sanitaire que nous vivons depuis le début de l'année a amené le gouvernement à prendre, le 17 mars dernier, une mesure de confinement pour l'ensemble des Français. La Fédération française de cyclotourisme a relayé sans cesse les messages de prévention auprès de la communauté du cyclotourisme fédérée ou non, pour limiter toute propagation du virus. Dans le cadre de la préparation de la reprise progressive des activités à compter de du 11 mai prochain, nous sommes bien entendu saisis de nombreuses demandes de nos adhérents, mais plus largement des adeptes de la pratique cycliste.

Chacun est conscient de la nécessité d'une reprise progressive des activités, qu'elle soit individuelle ou en mini-groupe, elle doit surtout se faire dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale pour éviter une résurgence de la pandémie.

Cependant, il est important de pouvoir mettre le vélo au cœur du dispositif du déconfinement. Nous attirons votre attention sur le rappel des règles de sécurité et le nécessaire partage de la route afin de ne pas subir une recrudescence des accidents graves chez les pratiquants du vélo. Une campagne de communication telle que celle de fin 2019 serait la bienvenue. En milieu urbain, la pratique du vélo sera sans doute une alternative aux transports en commun prisée par de nombreuses personnes soucieuses d'éviter la promiscuité inhérente aux trajets en transports collectifs.

Au-delà de cette pratique urbaine, il y a les millions de personnes qui pratiquent le vélo comme activités de loisirs avec un impact très fort sur la santé. Faire du vélo régulièrement aide à préserver et à améliorer la santé des personnes, même les plus fragiles. Depuis de nombreuses années, c'est une des priorités de notre Fédération ; nous organisons des stages sport-santé, nous informons régulièrement nos adhérents via notre commission médicale sur les bonnes pratiques et les bienfaits du vélo. Nous sommes convaincus qu'une reprise progressive et raisonnée des activités physiques de plein-air contribuerait à maintenir – ou à rétablir un bon équilibre physique et psychologique des cyclotouristes et de nos concitoyens.

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand
CS 80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 56 20 88 88

info@ffvelo.fr - www.ffvelo.fr

.../...

Les licenciés de notre Fédération fournissent un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive, ils sont donc mieux suivis médicalement que les "pratiquants libres" en dehors de toute structure fédérale. Sans risque majeur de santé, ils pourraient renouer avec leur activité favorite sous réserve de mise en place de règles de conduite à tenir qui pourraient évoluer selon l'amélioration des conditions sanitaires du pays :

- Faire du vélo en mode isolé ou à deux maximum membres d'une même famille,
- Privilégier pour le loisir les parcours en chemin ou sur route à faible circulation,
- Limiter les distances à un rayon raisonnable de son habitation où lieu de villégiature, permettant de faire une activité de 1 à 3 heures de vélo.

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'article "Déconfinement : c'est un moment historique pour le vélo" via le lien ci-joint :

<https://usbeketrica.com/article/deconfinement-c-est-un-moment-historique-pour-le-velo>

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et nous tenons à votre disposition pour toute demande de renseignement ou échange à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Martine CANO



Présidente
Fédération française de cyclotourisme

Copie : - Monsieur Gilles QUENEHERVE, Directeur des Sports
ds.dir@sports.gouv.fr